

Aménagement des abords du Palais Polyvalent des sports de Warda, Yaoundé (Cameroun)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAS

Localisation de l'intervention

Le Cameroun est un pays francophone d'Afrique centrale (Figure 1), d'une superficie de 475 000 km² et d'environ 20 millions d'habitants. Ce pays, d'une assez grande renommée sur le plan sportif et plus particulièrement dans le domaine du football, ne dispose pourtant pas d'infrastructures sportives dignes de ce nom.

La ville de Yaoundé a bénéficié de la construction d'un Palais Polyvalent des Sports de la Coopération chinoise sous la maîtrise d'œuvre du ministère du Sport et de l'Éducation physique (MINSEP). Ledit Palais des sports d'une capacité de 5 000 places a été construit au carrefour Warda dans la zone centrale de la ville de Yaoundé (Figure 2).

Description des principales composantes de l'intervention

Cet équipement comporte dans les limites de la « ligne rouge » (pourtour immédiat) :

- l'édifice proprement dit avec 80 places de stationnement à l'entour ;
- les équipements de fonctionnement interne ;
- l'aire d'échauffement ;
- et une zone d'équipement de 320 places, côté sud.

Pour garantir le fonctionnement de cet équipement et assurer son intégration dans le fonctionnement urbain global de la ville de Yaoundé, le ministère du Développement urbain et de l'Habitat, avec l'appui des autres maîtres d'ouvrage, envisage, à l'extérieur de la « ligne rouge » :

- de construire une voirie de contournement ;
- d'élargir les voies existantes et de créer de nouvelles voies d'accès ;
- de créer 3 500 places de stationnement complémentaires ;
- de créer des équipements d'accompagnement, notamment des structures pour abriter les services administratifs, de sécurité, de logement des sportifs, de médecine sportive, ainsi que des besoins connexes de sports populaires, dans le sens de l'intégration sociale dudit Palais des sports ;
- de restructurer le secteur voisin immédiat, est, nord et ouest d'habitat spontané et précaire de la Briqueterie.

FIGURE 1 : CARTE DE LOCALISATION, CAMEROUN



FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE



L'objet et l'intérêt de la présente étude d'impact environnemental et socioéconomique du projet d'aménagement des abords du Palais Polyvalent des Sports de Warda (Yaoundé) sont, au-delà de la justification de l'intérêt du projet, de permettre d'opérer des choix techniques et technologiques conséquents, favorables à la minimisation des effets néfastes du projet et à la bonification des effets positifs.

PROCESSUS ET ACTEURS

Processus d'évaluation environnementale

Cet aménagement des abords du Palais des Sports de Warda comporte sans nul doute de multiples impacts positifs, mais aussi des perturbations profondes dans l'environnement écologique, humain

et socioéconomique de la zone. À cet effet, toutes les composantes du projet doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et socioéconomique, comme le stipule le décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 du premier ministre fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et l'arrêté N° 069/MINEP du 8 MARS 2005 fixant les différentes catégories

TABLEAU 1 : CHRONOGRAMME DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE L'UNITÉ ÉIE

OPÉRATION	COMPOSANTE	ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	FINANCEMENT	ÉCHÉANCE	
1	Voirie de contournement du palais des sports (en un grand giratoire de 20 m de largeur comportant trois à quatre voies de circulation, si possible, une bande d'arrêt d'urgences, des trottoirs bilatéraux plantés de 2 m et l'assainissement)	Tronçon axe voie parc à bois (400 m) Tronçon axe Tsinga sens unique (200 m) Tronçon axe briqueterie (200 m) Tronçon axe Bd 20 mai (400 m) Recalibrage partiel des cours d'eau	Hérissonnement talus ou stationnement semis enterré et renforcement ouvrage de franchissement Aménagement d'un rond-point à la jonction axe Tsinga et nouvelle route Bastos Aires d'échauffement Est Stationnement intérieur à la ligne rouge	MINDUH CUY	En vue de l'ouverture du palais (2008/2009)
2	Élargissement de la voie et ouverture de nouveaux accès	Nouvelle route Bastos Prolongement Bd Sultan Njoya Prolongement route de Tsinga Prolongement Bd 20 mai Ouverture voie sur berge Abiergue Ouverture voie desserte Briqueterie Est	Croisement nouvelle route Bastos et voirie Warda Croisement nouvelle route Bastos Indemnisation des populations Ressassement des populations	MINDUH CUY	En urgence
3	Création de 3500 places de stationnement	Stationnement en surface attendant aux équipements à créer Stationnement de masse (Briqueterie Ouest)	Amélioration à l'aide des commerces et autres mobiliers urbains	MINDUH MINEP CUY Particuliers	En urgence
4	Création d'équipements sportifs complémentaires et d'accompagnement	Aires d'échauffement ouest et est Activités foraines Aires de jeux populaires Parcours de santé en milieu écologique	Divers terrains de sports populaires (piscine, basket-ball, tennis, volley, etc.) à construire et à gérer par le secteur privé	CUY Particuliers	Ultérieurement
5	Reconfiguration de l'habitat, du commerce et autres activités économiques	Libération des zones inondables Déguerpissement pour cause d'utilité publique et ressassement Incitation à l'amélioration du bâtiment Mise en place de l'habitat collectif	Indemnisation et ressassement hors zone	MINDUH CUY Particuliers	Concomitamment et ultérieurement
6	Opérations programmées d'urgence : - prolongement du Bd du 20 mai ; - élargissement de la voie du parc à bois de Messa sur 400 m ; - construction de la voie sur la berge de l'Abiergué sur 800 m ; - construction de la voie d'accès de Briqueterie Est sur 500 m et aménagement des trottoirs plantés sur 300 m sur la route de Tsinga ; - prolongement sur 300 m de la route de Briqueterie ; - prolongement sur 500 m du Bd Sultan Njoya et aménagement des trottoirs de la route de briqueterie ; - construction du parc de loisirs.	Libération des sites Ouverture Rechargement Compactage Livraison des voies à la circulation dans un premier temps en terre	Indemnisation des populations Ressassement Recherche de nouveaux financements (2 à 4 milliards)	MINDUH CUY Particuliers	Sur un plan quinquennal

d'opération dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental. L'article 4 de cet arrêté cite les opérations ou activités qui sont soumises à une étude d'impact environnemental détaillée. Il s'agit entre autres, et en ce qui nous concerne :

- **des infrastructures sportives, communautaires et autres ouvrages de génie civil** (construction de complexe sportif, d'omnisports, de palais des sports);
- **des infrastructures économiques** (construction et réhabilitation des routes en milieu urbain);
- **des constructions** (restructuration des zones, aménagement des zones urbaines, installation de ressassement des populations, etc.).

Ces perturbations auront un impact majeur sur l'environnement écologique et humain, en termes de destruction des écosystèmes locaux, de modification des biotopes, ainsi que sur la vie des habitants de la Briqueterie et des quartiers environnants, en matière de déguerpissement, de déplacements, de santé publique, de changement de pratiques sociales et de mode de vie, de modification d'activités économiques et de baisse de revenus.

Le projet d'aménagement des abords du palais des sports vise ainsi l'intégration du complexe sportif dans le fonctionnement du centre-ville de Yaoundé en termes de création de voirie d'accès et de recomposition spatiale, avec la mise en place d'équipements publics complémentaires.

En outre, le projet vise à mettre en harmonie et en cohérence cet aménagement avec les opérations éventuelles envisagées par d'autres maîtres d'ouvrages dans le voisinage immédiat du palais polyvalent de sport, notamment les projets :

- d'ouverture de nouvelles routes;
- d'élargissement des routes existantes;
- de création et d'aménagement d'espaces verts;
- d'assainissement de la ville de Yaoundé;
- de restructuration urbaine du quartier Briqueterie, etc.

Description des enjeux

Sur le plan national

Yaoundé, capitale politique de la République du Cameroun, connaît un dispositif pauvre en infrastructures de sport. Le palais des sports de Warda vient à point nommé pour pallier cette insuffisance, jusqu'alors comblée par le seul stade omnisport AMADOU HAIDJO.

Sur le plan local

Ce gigantesque ouvrage comporte des disciplines nouvelles dans un environnement nouveau qui, substantiellement, modifiera de manière positive les habitudes des Camerounais dans le domaine sportif. Ce projet est aussi un moyen de mise en valeur idéal des zones à risque. Cette zone intègre en effet l'ensemble des zones marécageuses bordant l'Ekozoa-amont, libérée de l'habitat spontané et celle d'Abiergué et les zones d'habitat spontané limitrophes, les zones d'habitat précaire du voisinage immédiat du palais des sports (Briqueterie sud et est) et les rues adjacentes complètent cette délimitation. De ce fait, avec le bois saint Anastasie (lieu privilégié de loisir dans le centre-ville de Yaoundé) situé à proximité du palais, ils constituent deux opérations essentielles pour la mise en valeur des sites sauvages en plein centre-ville de Yaoundé, en même temps qu'ils offrent aux populations des possibilités de loisir et de détente.

ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les effets externes de ce projet et de mettre au point des mesures d'atténuation et de suivi des risques, afin de prévenir, éliminer, atténuer ou compenser les effets environnementaux et socioéconomiques néfastes, en conformité avec le cadre légal existant, puis de proposer des mesures de bonification afin de renforcer les effets positifs dudit projet.

De façon plus spécifique, cinq types d'interventions sont nécessaires :

- délimitation de la zone d'influence du projet, collecte et analyse des données socioéconomiques et environnementales;
- établissement de la situation de référence (bilan écologique et humain, diagnostic du développement socioéconomique);

- évolution de la situation de référence environnementale et socioéconomique;
- enquête socioéconomique sur les populations riveraines du projet (d'impact) et analyse des résultats;
- élaboration des mesures d'atténuation des impacts et mise au point des indicateurs de suivi du projet;
- élaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES).

Ressources humaines et matérielles

L'équipe de terrain, en matière de ressources humaines, devra être constituée d'un urbaniste (chef de mission responsable de la conception méthodologique ainsi que de la direction technique des études), d'un environnementaliste (maîtrise des impacts environnementaux) et d'un socioéconomiste (maîtrise des composantes et des impacts socioéconomiques).

Le matériel utilisé sur le terrain est listé comme suit :

- un GPS pour l'acquisition des coordonnées géographiques;
- une carte pour la localisation et l'orientation;
- un appareil photo numérique pour la collecte de l'information imagée;
- un véhicule pour faciliter les déplacements;
- le matériel bureautique (cahiers, bics, crayons, etc.) pour la prise des notes;
- un ordinateur pour le stockage et le traitement des données.

Méthode

La méthode utilisée pour parvenir aux résultats est basée sur l'observation, la description et l'analyse des phénomènes sur le terrain. Pour compléter la collecte des données, certains ouvrages liés aux thématiques abordées ont été consultés. Le traitement de l'information recueillie a été fait par les logiciels Word pour la saisie et les SIG pour la cartographie.

L'étude sera réalisée en 3 étapes :

- l'établissement de la **situation de référence**, à travers la délimitation de la zone d'influence du projet, la réalisation d'enquêtes in situ et de divers sondages en vue de la collecte et de l'analyse des données, l'établissement du bilan écologique et du diagnostic du développement socioéconomique. À la fin de cette étape, il sera produit un **Rapport de la situation de référence environnementale et socioéconomique** du projet ;
- l'évaluation de l'**impact environnemental et socioéconomique** du projet d'aménagement des abords du Palais des Sports se précisera pendant l'étape II d'enquête d'impact par la confrontation du projet avec la situation de référence. À ce stade, on fera la différence entre les impacts environnementaux et socioéconomiques en phase de construction et ceux en phase de fonctionnement des équipements. Il sera produit un **Rapport d'impacts environnementaux et socioéconomiques** du projet ;

- l'élaboration des **mesures d'atténuation de l'impact négatif et la mise au point des indicateurs de suivi et d'accompagnement** du projet constitueront la dernière étape de cette étude. Il sera produit un **Rapport sur les mesures d'atténuation des impacts néfastes** du projet.

LEÇONS APPRIS

Sur le plan du processus d'évaluation de l'impact du projet proprement dit, l'étude d'impact sur l'environnement a permis d'éclairer les acteurs sur la complexité des problèmes que pose l'insertion d'un complexe sportif dans une zone urbaine où les questions d'interface et d'intérêt antagoniste entre le milieu naturel et le milieu urbanisé et industriel sont nombreuses et les effets de coupure, importants.

L'étude urbanistique faite, les cartes d'occupation des sols et les différentes interventions des parties prenantes ont donné l'occasion de bien débattre des enjeux majeurs, même si les discussions ont été laborieuses, très longues et pour les moins animées et les travaux de réalisation retardés et très étalés dans le temps.

En fin de compte, on a retenu les variantes les moins dommageables pour l'environnement, et les mesures compensatoires proposées pour éviter, réduire ou limiter :

- l'ampleur de l'empreinte du projet sur le milieu aquatique ou sur le milieu terrestre qui pourrait limiter d'autres usages existants ou potentiels que le transport;
- les zones à risque de glissement de terrain;
- la détérioration de la qualité de vie;
- les coûts de construction et d'exploitation du projet;
- la mauvaise répartition des impacts et des bénéfices du projet pour la population.

BIBLIOGRAPHIE

André P. et al. 2003. *L'évaluation des impacts sur l'environnement*, Presse internationale Polytechnique. pp 324-374.

Anonyme. 2008. *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de route. Développement durable, environnement et parc*. Québec

Nanfack. 2008. *Aménagement des abords du palais des sports de Yaoundé : Étude d'urbanisme*, Rapport final; MAETUR. 72 p.

Les Fiches techniques MOGED sont publiées par l'IFDD.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur, IFDD

Auteur :
Hugues Valery Kouakap, Authentic Repro, Cameroun

Comité éditorial :
Faouzia Abdoulhalik, Spécialiste de programme, IFDD
Louis-Noël Jail, Chargé de communication, Responsable du Service information et Documentation, IFDD
Marilyne Laurendeau, Assistante de communication

Collaboration à l'édition :
Marcel Klassou, Expert en évaluation environnementale
Idéalisoa Andrianiela, Volontaire internationale de la Francophonie, IFDD

Édition et réalisation graphique :
Code Jaune, design et créativité



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'environnement. Basé à Québec (Canada), l'Institut a aujourd'hui pour mission, notamment, de :

- contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement,
- promouvoir l'approche développement durable dans l'espace francophone.

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec, Canada G1K 4A1
Téléphone : 418 692-5727
Télécopie : 418 692-5644
Courriel : ifdd@francophonie.org
Site Internet : www.ifdd.francophonie.org

Décembre 2015

Imprimé sur papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

